

Occupation du domaine public Réduction ou annulation de titres de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : La réduction ou l'annulation de titres de recettes doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le Service Police Municipale ayant été amené à envisager de réduire ou annuler certains titres émis pour occupation du domaine en raison de travaux divers ayant occasionné une gêne à l'exercice normal de l'activité, il est proposé au Conseil Municipal de décider des annulations ou réductions de titres de recettes suivantes :

Nom - Raison sociale de l'établissement	Numéro du titre	Montant du titre	Montant de la remise
Dégrèvement consenti en raison des travaux de percement et d'aménagement du tunnel sous la Citadelle			
Bar de la Navigation M. JUPILLE Jean-Pierre	24.T	4 221,00 F	4 221,00 F
Café du Doubs M. CATTET Jacques	60.H	335,00 F	167,50 F
Garage MOTTAS Frères	168.A	5 200,00 F	2 600,00 F
Motocycles VALFREY	242.F	5 371,00 F	2 685,50 F
SARL Les Bâteliers	357.F	2 804,00 F	2 804,00 F
SARL Le Tacot Mme DUPIC Bernadette M. DUPIC René	459.R	2 067,00 F	2 067,00 F
Travaux Chambre de Métiers, avenue Villarceau			
Chez ORESTE - Café de l'Avenue Tiers 38091 42, avenue Villarceau	96.W	536,00 F	536,00 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 25 juin 1997